

Réception par le préfet : 30/12/2025
 Affichage : 30/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	17

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 décembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 18 décembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHERAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT et Madame Géraldine SAHUT.

Absents excusés :

Monsieur Philippe CAUCHOIS, Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHERAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER, Madame Christine TALBOT a donné pouvoir à Monsieur Michel BRUNG.

Secrétaire de séance :

Madame Amélie NÉE a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 061 – MISSION ARCHIVAGE – CDG76

Vu l'article L.212-6 du Code du Patrimoine qui stipule que « Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles veillent à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives » ;

Considérant que le Maire est responsable du maintien de l'intégrité des archives de la commune ; il convient de demander l'aide d'un archiviste diplômé afin de réaliser les actions suivantes :

- Le tri et la préparation des éliminations, soumis au visa des Archives Départementales,
- La réalisation de tableaux de gestion des archives, indiquant les durées de conservation des documents,
- La formation du personnel à l'archivage courant,
- Le récolelement des archives

Monsieur le Maire rappelle que cette mission avait été réalisée en 2019.

Il présente la proposition du Centre de Gestion pour l'intervention d'un archiviste sur une durée de 10 jours, pour un montant de 3 070,00 €.

Il précise que cette mission peut bénéficier d'une subvention du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition financière du Centre de Gestion,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de la DRAC,
- Atteste que cette somme sera inscrite au budget 2026 – chapitre 011 de la section de fonctionnement – Charges à caractère général.

Pour extrait certifié conforme
 La secrétaire de séance, Amélie NÉE

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Mairie de Roumare
76480 *